

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPALE DE BUOUX  
DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2010**

**DELIBERATION N° 10 - 17**

*Nombre de conseillers en exercice : 11*

*Date de convocation : 28.10.2010*

*Nombre de conseillers présents : 7*

*Nombre de votants : 7*

L'an deux mil dix, le jeudi 4 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean – Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Roux, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati, Barthelemy

Absents : M. Hervé Planchon, Jean-Pierre Boyer, Jean-Michel Chazine, Marc Chabaud

A été élu secrétaire : M. Claude Chabaud

**OBJET :  
MODIFICATION DES IMPUTATIONS BUDGETAIRES  
POUR LE SERVICE DE L'EAU**

**Le Maire** expose au Conseil Municipal que par courriel en date du 3 août 2010, Monsieur le Trésorier l'a informé de la nécessité de modifier l'imputation budgétaire des rôles de l'eau, du fait du basculement depuis le 7 mai 2010 des écritures comptables de la Trésorerie dans l'environnement logiciel Hélios.

Jusqu'en 2009, la facturation du Service de l'Eau était portée au crédit de l'Article :

7012 : Taxes et redevances d'eau

A partir de 2010, elle devra être répartie entre les Articles :

7011 : vente d'eau

701241 : redevance pour pollution d'origine domestique

70688 : autres prestations de Service ( redevance d'assainissement : SPANC )

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- donne tout pouvoir au Maire pour faire procéder aux écritures requises par cette modification

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire, Jean – Alain CAYLA,**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :*

*Publication du :*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPALE DE BUOUX  
DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2010**